

01 TRANSACTION

Honoraires de négociation

Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir. Montant TTC à la charge de l'acquéreur. Barème à appliquer par tranche cumulative.

ASSIETTE	HT	TTC
De 0 à 65 000 €	8,33 %	10 %
De 65 001 € à 95 000 €	7,08 %	8,5 %
De 95 001 € à 350 000 €	5 %	6 %
350 001 € et au-delà	4,17 %	5 %

Avec un minimum de facturation de 3 500 €.

02 LOCATION

Honoraires de location

Montant TTC identique pour chacune des parties, bailleur et locataire.

TYPE D'HABITATION	VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL	RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX
Appartement, maison	8 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Frais d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur		1 % du loyer annuel hors charges
Location stationnement frais partagés de moitié entre chaque partie		250 € TTC
Location baux commerciaux montant identique pour bailleur et locataire		10 % TTC du loyer annuel hors charges
Renouvellement baux commerciaux		8 % TTC du loyer annuel hors charges

03 GESTION LOCATIVE — LES TROIS FORMULES

HONORAIRES DE GESTION	INITIAL	CONFORT	PRIVILÈGE
En pourcentage de l'encaissement	8,40 % TTC · 7,00 % HT	9,60 % TTC · 8,00 % HT	10,80 % TTC · 9,00 % HT
Forfait gestion de garage			14,40 % TTC des sommes encaissées
Réduction bailleur multi-lots à partir du 3 ^e lot			- 2 % TTC
Options et prestations hors forfait			Nous consulter

CENTURY 21 Pavillon Or · Achat – Vente – Location

12 Avenue Albert Roux, 83250 LA LONDE-LES-MAURES · Tél. 04 94 05 23 36 · pavillon-or@century21.fr

SAS au capital de 1 000 € – 990 652 158 RCS Toulon – Carte Professionnelle N°CPI83062025000000017 délivrée par la CCI du Var

Garantie : GALIAN SMABTP, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS – N° 174949M – Transaction sans détention de fonds & Gestion immobilière

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

04 GESTION LOCATIVE — PRESTATIONS INCLUSES

PRESTATION	INITIAL	CONFORT	PRIVILÈGE	COÛT HORS FORFAIT
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Gestion des attestations de loyer C.A.F.	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{re} relance par lettre recommandée, recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Paiement de la totalité des loyers au 15 de chaque mois	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes art. 66 du décret du 20/07/1972	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Contrat ALLIANZ loyers impayés, dégradations immobilières et protection juridique	○	○	○	2,50 % TTC du quittance

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle, payable à l'acte

05 GESTION LOCATIVE — FRAIS ANNEXES

Frais d'envoi et d'affranchissement au titre des relances locatives

À la charge du locataire.

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	16 €
Frais d'huissier	80 € plus les frais de l'huissier

Autres frais de gestion

Mise en conformité des baux, avenant au bail, renouvellement	160 € TTC
Rédaction de l'E.R.P. état des risques et pollutions	30 € TTC
Mise à disposition de détecteur de fumée	24 € TTC par pièce
Frais de fin de gestion, incluant la clôture de la comptabilité	168 € TTC

CENTURY 21 Pavillon Or · Achat – Vente – Location

12 Avenue Albert Roux, 83250 LA LONDE-LES-MAURES · Tél. 04 94 05 23 36 · pavillon-or@century21.fr

SAS au capital de 1 000 € – 990 652 158 RCS Toulon – Carte Professionnelle N°CPI83062025000000017 délivrée par la CCI du Var

Garantie : GALIAN SMABTP, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS – N° 174949M – Transaction sans détention de fonds & Gestion immobilière

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

06 GESTION LOCATIVE — PRESTATIONS OPTIONNELLES

PRESTATION	INITIAL	CONFORT	PRIVILÈGE	COÛT HORS FORFAIT
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	☐	☒	☒	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire	☐	☒	☒	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	☐	☒	☒	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant, inférieur à 1 500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	☐	☒	☒	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	☐	☐	☒	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	☐	☐	☐	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles taux horaire	☐	☐	☐	150 € TTC
Visite conseil pré-état des lieux de sortie	☐	☒	☒	150 € TTC
Demande de devis pour amélioration du logement	☐	☐	☒	150 € TTC par dossier
Relevé de compteur d'eau sur défalcateur	☐	☐	☒	15 € TTC par compteur
Frais administratifs et de bureau	☐	☐	☒	24 € TTC par lot et par an
Optimisation de votre fiscalité, avec rendez-vous personnalisé	☐	☐	☒	50 € TTC
Lissage des frais de mise en place des locataires sur 3 mois	☐	☐	☒	Sans supplément
Frais de mise en place des locataires valables sur une année	☐	☐	☒	Bail vide, loi du 6 juillet 1989
Représentation aux assemblées générales	☐	☐	☒	150 € TTC
Demande de congé pour reprise ou pour vente, par huissier de justice	☐	☐	☐	250 € TTC

☒ Prestation comprise dans le montant des honoraires☐ Prestation optionnelle, payable à l'acte

07 AUTRES PRESTATIONS

Détail des prestations et prestations spécifiques

[Nous consulter](#)

Bases de calcul. Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %. Les honoraires figurant au présent barème sont des prix maximum par prestation. Le barème de négociation s'applique par tranche cumulative, avec un minimum de facturation de 3 500 €. Une réduction de 2 % TTC est appliquée aux bailleurs multi-lots, à partir du 3^e lot confié en gestion.

CENTURY 21 Pavillon Or · Achat – Vente – Location

12 Avenue Albert Roux, 83250 LA LONDE-LES-MAURES · Tél. 04 94 05 23 36 · pavillon-or@century21.fr

SAS au capital de 1 000 € – 990 652 158 RCS Toulon – Carte Professionnelle N°CPI83062025000000017 délivrée par la CCI du Var

Garantie : GALIAN SMABTP, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS – N° 174949M – Transaction sans détention de fonds & Gestion immobilière

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante